

LUCYA TAUX US JUILLET 2025

- **Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie⁽¹⁾** et une garantie du capital à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé automatique (hors défaut de paiement et/ou de faillite et/ou de mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant), ci-après le « titre » ou le « produit ».
- **La formule de remboursement décrite dans ce document (et donc la garantie du capital à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé) s'entend brute, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement.**
- **Code ISIN :** FR001400Z5Q9
- **Durée d'investissement conseillée :** 12 ans (hors cas de remboursement anticipé automatique).
- **Période de commercialisation :** Du 27/05/2025 au 28/07/2025 (peut être différente dans le cadre d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite). Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 28/07/2025.
- **Ce produit risqué est une alternative à un placement dynamique risqué de type « taux ».**
- **Éligibilité :** Compte titres et unité de compte d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (Plan d'Épargne Retraite Individuel – « PERIn »)⁽²⁾.
- **Produit émis par SG Issuer⁽³⁾, véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois,** bénéficiant d'une garantie donnée par Société Générale de la formule et des sommes dues au titre du produit. L'investisseur est par conséquent soumis au risque de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de SG Issuer et de Société Générale.

⁽¹⁾ L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori si le produit est revendu avant la date d'échéance. Les risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure.

⁽²⁾ L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

⁽³⁾ Filiale à 100% de Société Générale Luxembourg S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale (Moody's A1, Standard & Poor's A). Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 17/04/2025, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Placement financier destiné aux investisseurs non professionnels

Communication à caractère promotionnel

OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

L'investisseur est exposé au marché des taux USD et EUR par le biais d'une indexation au taux USD SOFR CMS 10 ans⁽¹⁾ et au taux de change EUR USD⁽²⁾.

La valeur de remboursement du produit « Lucya Taux US Juillet 2025 » est conditionnée à l'évolution de ces taux.

- **Un remboursement du capital initial** à la date d'échéance et en l'absence de remboursement anticipé automatique, quelle que soit l'évolution du taux USD SOFR CMS 10 ans⁽¹⁾ et du taux de change EUR USD⁽²⁾ à la date de constatation finale, dès lors que l'investisseur n'a pas revendu le produit avant la date d'échéance (hors défaut de paiement et/ou de faillite et/ou de mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant).
- **Un remboursement anticipé activable automatiquement de l'année 1 à l'année 11**, si, à l'une des dates de constatation annuelle, le taux USD SOFR CMS 10 ans⁽¹⁾ est **strictement inférieur au Seuil de Remboursement Anticipé correspondant** (voir tableau en page 4).
- **Un coupon conditionnel annuel de 7,00%** est mis en mémoire⁽³⁾ pour chaque date de constatation annuelle où le taux USD SOFR CMS 10 ans est **strictement inférieur à 5,00%**.
- À l'échéance ou en cas de remboursement anticipé automatique, la valeur totale de remboursement, incluant le capital et les coupons mis en mémoire, est multipliée par le ratio (*Taux de change EUR USD à la date de constatation initiale / Taux de change EUR USD à la date de constatation annuelle correspondante*)⁽²⁾. Si cette valeur totale s'avère inférieure au capital initial investi, **l'investisseur reçoit son capital initial uniquement**.

Les Taux de Rendement Annuel (TRA) communiqués dans ce document sont calculés entre le 28/07/2025 et la date de remboursement anticipé concernée ou d'échéance selon les cas ne prenant pas en compte le montant investi pendant la période de commercialisation. Les Taux de Rendement Annuel Nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite, ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1% par an) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite, ou tels que des frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte-titres, pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller.

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du produit « Lucya Taux US Juillet 2025 », soit 1 000 EUR, et s'entendent du montant investi net des frais d'entrée/d'arbitrage applicables au cadre d'investissement et hors prélèvements fiscaux et sociaux. En cas d'achat après le 28/07/2025 et/ou de vente du produit avant son échéance effective, les Taux de Rendement Annuel peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuel indiqués dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale. **Les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs conservant l'instrument financier jusqu'à son échéance effective.**

Le produit « Lucya Taux US Juillet 2025 » peut être proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite. La présente brochure décrit les caractéristiques du produit « Lucya Taux US Juillet 2025 » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite dans le cadre desquels ce produit est proposé.

⁽¹⁾ Le taux USD SOFR CMS 10 ans est observé aux dates de constatation annuelle. Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates et à la page 8 pour une description de ce taux.

⁽²⁾ Le taux de change EUR USD, qui indique le nombre de dollars américains nécessaires pour acheter un Euro, est observé à la date de constatation initiale et à la date de constatation correspondante au remboursement anticipé automatique ou final. Le montant effectivement versé sera ajusté en fonction de l'évolution de ce taux de change, pouvant entraîner une réduction ou augmentation du montant remboursé.

⁽³⁾ Ce montant est sujet à l'évolution du taux de change comme décrit plus loin dans le document.

AVANTAGES INCONVÉNIENTS

AVANTAGES

- À l'issue des années 1 à 11, si à l'une des dates de constatation annuelle⁽¹⁾, le taux USD SOFR CMS 10 ans⁽¹⁾ est **strictement inférieur à 5,00%**, un coupon conditionnel de 7,00%⁽²⁾ est mis en mémoire⁽²⁾.
- À l'issue des années 1 à 11, si à l'une des dates de constatation annuelle⁽¹⁾, le taux USD SOFR CMS 10 ans⁽¹⁾ est **strictement inférieur au Seuil de Remboursement Anticipé correspondant**, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé. L'investisseur reçoit⁽³⁾ alors le capital initial majoré du coupon conditionnel de 7,00% dû au titre de l'année ainsi que les éventuels coupons conditionnels précédemment mis en mémoire, le tout multiplié par le ratio (*Taux de change EUR USD à la date de constatation initiale / Taux de change EUR USD à la date de constatation annuelle correspondante*)⁽⁴⁾. Si cette valeur totale s'avère être inférieure à 100%, l'investisseur reçoit uniquement son capital initial investi⁽³⁾.
- À la date d'échéance, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment et qu'à la date de constatation finale, le taux USD SOFR CMS 10 ans⁽¹⁾ est **strictement inférieur à 5,00%**, l'investisseur reçoit⁽³⁾ le capital initial majoré d'un coupon conditionnel de 7,00% au titre de l'année 12 ainsi que les éventuels coupons conditionnels précédemment mis en mémoire, le tout multiplié par le ratio (*Taux de change EUR USD à la date de constatation initiale / Taux de change EUR USD à la date de constatation finale*)⁽⁴⁾. Si cette valeur totale s'avère être inférieure à 100%, l'investisseur reçoit uniquement son capital initial investi⁽³⁾.
- Si, à la date de remboursement anticipé ou à l'échéance selon le cas, le taux EUR USD constaté est inférieur au taux EUR USD observé à la date de constatation initiale, le ratio entre les deux taux de change serait supérieur à 1 et aurait donc un effet multiplicateur. La valeur de remboursement serait donc supérieure à la somme du capital investi et des coupons mis en mémoire.

INCONVÉNIENTS

- **Le produit présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie.** La valeur du produit peut, pendant la durée de vie de ce dernier, être inférieure au montant de la garantie du capital. En cas de revente du produit avant la date d'échéance, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite, le dénouement, la réorientation d'épargne ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date d'échéance.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 à 12 ans.
- **L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit du Garant Société Générale (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) ou un éventuel défaut de l'Émetteur et du Garant (qui induit un risque sur le remboursement).**
- Si le taux USD SOFR CMS 10 ans⁽¹⁾ est supérieur ou égal à 5,00% à :
 - chaque date de constatation, de l'année 1 à l'année 11, le coupon conditionnel au titre de l'année observée n'est pas mis en mémoire ;
 - la date de constatation finale, à l'année 12, le coupon conditionnel pour cette année n'est pas versé.
- De plus, à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé automatique, si, après application du ratio (*Taux de change EUR USD à la date de constatation initiale / Taux de change EUR USD à la date de constatation correspondante*)⁽⁴⁾, la valeur totale de remboursement, incluant le capital et les coupons mis en mémoire, devient inférieure au capital initial investi, l'investisseur reçoit son capital initial uniquement.
- **L'investisseur est exposé au risque de change.** La valeur totale de remboursement peut être réduite.
- **L'investisseur est exposé à la corrélation** entre le taux USD SOFR CMS 10 ans et le taux de change EUR USD. Bien qu'une diminution du taux USD SOFR CMS 10 ans n'entraîne pas directement une dépréciation de l'USD par rapport à l'EUR, elle peut être associée à des facteurs économiques qui influencent le taux de change. Si l'EUR s'apprécie par rapport à l'USD, la valeur des coupons versés peut diminuer. Dans le scénario le plus défavorable, l'investisseur risque de perdre les coupons cumulés pendant la durée de vie du produit.

⁽¹⁾ Le taux USD SOFR CMS 10 ans est observé aux dates de constatation annuelle. Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates et à la page 8 pour une description de ce taux.

⁽²⁾ Ce montant est sujet à l'évolution du taux de change comme décrit plus loin dans le document.

⁽³⁾ Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, de retraite ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau du taux USD SOFR CMS 10 ans, du taux de change EUR USD, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

⁽⁴⁾ Le taux de change EUR USD, qui indique le nombre de dollars américains nécessaires pour acheter un Euro, est observé à la date de constatation initiale et à la date de constatation correspondante au remboursement anticipé automatique ou final. Le montant effectivement versé sera ajusté en fonction de l'évolution de ce taux de change, pouvant entraîner une réduction ou augmentation du montant remboursé.

DÉTAILS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

MÉCANISME DE MISE EN MÉMOIRE DU COUPON CONDITIONNEL

De l'année 1 à l'année 12, à chaque date de constatation annuelle⁽¹⁾, si le taux USD SOFR CMS 10 ans est **strictement inférieur à 5,00%** :

Un coupon annuel de 7,00%* est mis en mémoire⁽²⁾⁽³⁾

Sinon, si le taux USD SOFR CMS 10 ans est **supérieur ou égal à 5,00%**, aucun coupon n'est mis en mémoire au titre de l'année.

MÉCANISME AUTOMATIQUE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ

De l'année 1 à l'année 11, à chaque date de constatation annuelle⁽¹⁾, dès que le taux USD SOFR CMS 10 ans est **strictement inférieur au Seuil de Remboursement Anticipé correspondant**, un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et le produit s'arrête. L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors à la date de remboursement anticipé⁽¹⁾ :

[Le capital initial + Le coupon conditionnel de 7,00% dû au titre de l'année (défini ci-dessus) + Le(s) éventuel(s) coupon(s) conditionnel(s) mis en mémoire]

Le tout multiplié par le ratio :

*(Taux de change EUR USD à la date de constatation initiale / Taux de change EUR USD à la date de constatation correspondante)**

Avec une valeur totale de remboursement ne pouvant être inférieure à 100% du capital initial

Le Seuil de Remboursement Anticipé correspond au niveau du taux USD SOFR CMS 10 ans qui déclencherait le mécanisme de remboursement anticipé lors des dates de constatation annuelle, de l'année 1 à l'année 11. Ce seuil est progressif de l'année 1 à l'année 11 (voir tableau ci-dessous).

Année	A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7	A8	A9	A10	A11
Seuil de Remboursement Anticipé	3,75%	3,775%	3,80%	3,825%	3,85%	3,875%	3,90%	3,925%	3,95%	3,975%	4,00%

Sinon, si le taux USD SOFR CMS 10 ans est **supérieur ou égal au Seuil de Remboursement Anticipé**, le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et **le produit continue**.

***Le taux de change EUR USD est observé à la date de constatation initiale et à la date de constatation correspondante au remboursement anticipé automatique ou final. Le montant effectivement versé sera ajusté en fonction de ce ratio, ce qui pourra entraîner une réduction ou augmentation du montant remboursé.**

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.

⁽²⁾ Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, de retraite ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau du taux USD SOFR CMS 10 ans, du taux de change EUR USD, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

⁽³⁾ Ce montant est sujet à l'évolution du taux de change comme décrit plus loin dans le document.

DÉTAILS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À la date de constatation finale (le 21/07/2037), si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment, on constate le niveau du taux USD SOFR CMS 10 ans ainsi que le taux de change EUR USD.

CAS FAVORABLE :

Si le taux USD SOFR CMS 10 ans est **strictement inférieur à 5,00%**, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ le 28/07/2037 :

[Le capital initial +
Le coupon conditionnel de 7,00% dû au titre de l'année 12 (défini
précédemment) + Le(s) éventuel(s) coupon(s) conditionnel(s) mis en
mémoire]

Le tout multiplié par le ratio :

*(Taux de change EUR USD à la date de constatation initiale / Taux de change
EUR USD à la date de constatation finale)**

Avec une valeur totale de remboursement ne pouvant être inférieure
à 100% du capital initial

CAS DÉFAVORABLE :

Sinon, si le taux USD SOFR CMS 10 ans est **supérieur ou égal à 5,00%**, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ le 28/07/2037 :

[Le capital initial + Le(s) éventuel(s) coupon(s) conditionnel(s) mis en
mémoire]

Le tout multiplié par le ratio :

*(Taux de change EUR USD à la date de constatation initiale / Taux de change EUR
USD à la date de constatation finale)**

Avec une valeur totale de remboursement ne pouvant être inférieure
à 100% du capital initial

***Le taux de change EUR USD est observé à la date de constatation initiale et à la date de constatation correspondante au remboursement anticipé automatique ou final. Le montant effectivement versé sera ajusté en fonction de ce ratio, ce qui pourra entraîner une réduction ou augmentation du montant remboursé.**

⁽¹⁾ Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, de retraite ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau du taux USD SOFR CMS 10 ans, du taux de change EUR USD, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

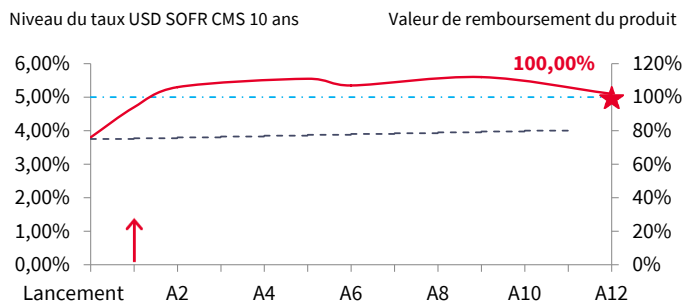
Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

--- Seuil déclenchant le mécanisme de remboursement anticipé automatique à partir de l'année 1
— Évolution du taux USD SOFR CMS 10 ans
★ Valeur de remboursement du produit
↑ Constatation du Coupon Conditionnel
--- Seuil de constatation du Coupon Conditionnel (5,00%)

SCÉNARIO DÉFAVORABLE 1

- À la date de constatation initiale, le Taux de change EUR USD est observé à 1,04 dans cet exemple.
- À la première date de constatation annuelle, le taux USD SOFR CMS 10 ans est strictement inférieur à 5,00% (soit 4,70% dans cet exemple). **Le produit met alors en mémoire un coupon conditionnel de 7,00%⁽¹⁾ au titre de cette année.**
- À chaque date de constatation annuelle, de l'année 2 à l'année 11, le taux USD SOFR CMS 10 ans est supérieur ou égal à 5,00%. **Aucun coupon conditionnel n'est mis en mémoire au titre de ces années.**
- À chaque date de constatation annuelle, de l'année 1 à l'année 11, le taux USD SOFR CMS 10 ans est supérieur ou égal au Seuil de Remboursement Anticipé correspondant. **Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.**
- À la date de constatation finale, le taux USD SOFR CMS 10 ans est supérieur ou égal à 5,00% (soit 5,10%) et le taux de change est observé à 1,30 dans cet exemple, ce qui donne un ratio (Taux de change EUR USD à la date de constatation initiale / Taux de change EUR USD à la date de constatation finale)* égal à 0,8000.
- L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors, à la date d'échéance, son **capital initial majoré du coupon conditionnel de 7,00% mis en mémoire au titre de l'année 1, le tout multiplié par le ratio de 0,8000 (soit 85,60% du capital initial).** La valeur de remboursement ne pouvant pas être inférieure à 100%, **l'investisseur reçoit⁽²⁾ donc 100% de son capital initial.** Le Taux de Rendement Annuel Brut⁽²⁾ est alors nul, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ de -1,00%. **Dans ce cas, l'investisseur perd le coupon mis en mémoire en raison de l'appréciation de l'Euro face à l'USD dans cet exemple.**

NIVEAU HAUSSIER À LA DATE DE CONSTATATION FINALE



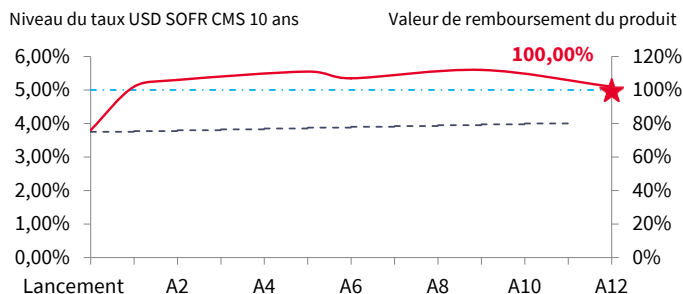
Évolution du taux de change EUR USD

À la date de constatation initiale	À la date de constatation finale	Ratio du taux de change
1,04	1,30	0,8000

SCÉNARIO DÉFAVORABLE 2

- À la date de constatation initiale, le Taux de change EUR USD est observé à 1,04 dans cet exemple.
- À chaque date de constatation annuelle, de l'année 1 à l'année 11, le taux USD SOFR CMS 10 ans est supérieur ou égal à 5,00%. **Aucun coupon conditionnel n'est mis en mémoire au titre de ces années.**
- À chaque date de constatation annuelle, de l'année 1 à l'année 11, le taux USD SOFR CMS 10 ans est supérieur ou égal au Seuil de Remboursement Anticipé correspondant. **Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.**
- À la date de constatation finale, le taux USD SOFR CMS 10 ans est supérieur ou égal à 5,00% (soit 5,10%) et le taux de change est observé à 1,15 dans cet exemple, ce qui donne un ratio (Taux de change EUR USD à la date de constatation initiale / Taux de change EUR USD à la date de constatation finale)* égal à 0,9043.
- L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors, à la date d'échéance, son **capital initial multiplié par le ratio 0,9043 (soit 90,43% du capital initial).** La valeur de remboursement ne pouvant pas être inférieure à 100%, **l'investisseur reçoit⁽²⁾ donc 100% de son capital initial.** Le Taux de Rendement Annuel Brut⁽²⁾ est alors nul, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ de -1,00%.

NIVEAU HAUSSIER À LA DATE DE CONSTATATION FINALE



Évolution du taux de change EUR USD

À la date de constatation initiale	À la date de constatation finale	Ratio du taux de change
1,04	1,15	0,9043

*Le taux de change EUR USD est observé à la date de constatation initiale et à la date de constatation correspondante au remboursement anticipé automatique ou final. Le montant effectivement versé sera ajusté en fonction de l'évolution de ce taux de change, pouvant entraîner une réduction ou augmentation du montant remboursé.

⁽¹⁾ Ce montant est sujet à l'évolution du taux de change comme décrit plus loin dans le document.

⁽²⁾ Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, de retraite ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau du taux USD SOFR CMS 10 ans, du taux de change EUR USD, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

⁽³⁾ Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

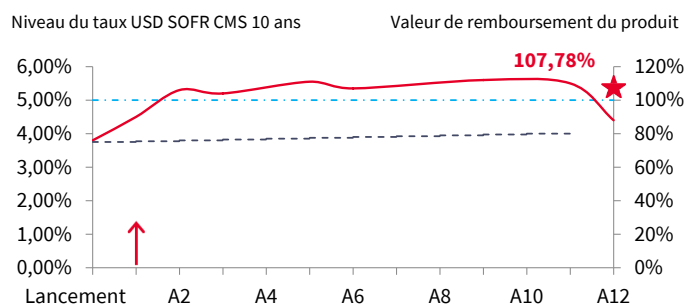
Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

--- Seuil déclenchant le mécanisme de remboursement anticipé automatique à partir de l'année 1
— Évolution du taux USD SOFR CMS 10 ans
 Fin de vie du produit
↑ Constatation du Coupon Conditionnel
--- Seuil de constatation du Coupon Conditionnel (5,00%)
★ Valeur de remboursement du produit

SCÉNARIO MÉDIAN

- À la date de constatation initiale, le Taux de change EUR USD est observé à 1,04 dans cet exemple.
- À chaque date de constatation annuelle, de l'année 1 à l'année 11, le taux USD SOFR CMS 10 ans est supérieur ou égal au Seuil de Remboursement Anticipé correspondant. **Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.**
- À la première date de constatation annuelle, le taux USD SOFR CMS 10 ans est strictement inférieur à 5,00% (soit 4,50% dans cet exemple). **Le produit met alors en mémoire un coupon conditionnel de 7,00%⁽¹⁾ au titre de cette année.**
- À chaque date de constatation annuelle, de l'année 2 à l'année 11, le taux USD SOFR CMS 10 ans est supérieur ou égal à 5,00%. **Aucun coupon conditionnel n'est mis en mémoire au titre de ces années.**
- À la date de constatation finale, le taux USD SOFR CMS 10 ans est strictement inférieur à 5,00% et le taux de change est observé à 1,10 dans cet exemple, ce qui donne un ratio (Taux de change EUR USD à la date de constatation initiale / Taux de change EUR USD à la date de constatation finale)* de 0,9454.
- L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors, à la date d'échéance, **le capital initial majoré du coupon conditionnel de 7,00% dû au titre de l'année 12 ainsi que le coupon conditionnel de 7,00% mis en mémoire au titre de l'année 1, le tout multiplié par le ratio de 0,9454 (soit 107,78% du capital initial).** Le Taux de Rendement Annuel Brut⁽²⁾ est alors égal à 0,63%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ de -0,38%, contre un Taux de Rendement Annuel Brut⁽²⁾ de 1,10% avant application du ratio du taux de change, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ de 0,09%. **Dans ce cas, la valeur totale de remboursement est réduite en raison de l'appréciation de l'Euro face à l'USD dans cet exemple.**

NIVEAU STABLE À LA DATE DE CONSTATATION FINALE



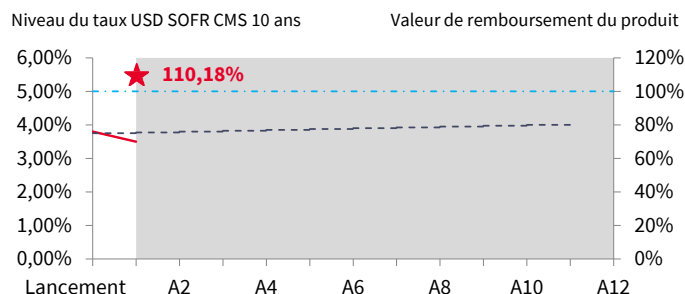
Évolution du taux de change EUR USD

À la date de constatation initiale	À la date de constatation finale	Ratio du taux de change
1,04	1,10	0,9454

SCÉNARIO FAVORABLE

- À la date de constatation initiale, le Taux de change EUR USD est observé à 1,04 dans cet exemple.
- À l'issue de l'année 1, à la date de constatation annuelle, le taux USD SOFR CMS 10 ans est strictement inférieur au Seuil de Remboursement Anticipé correspondant (soit 3,50%) et le taux de change est observé à 1,01 dans cet exemple, ce qui donne un ratio (Taux de change EUR USD à la date de constatation initiale / Taux de change EUR USD à la date de constatation finale)* de 1,0297. **Le mécanisme de remboursement anticipé est par conséquent automatiquement activé.**
- L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors, à la date de remboursement anticipé correspondante, **le capital initial majoré d'un gain de 7,00% au titre de l'année 1, le tout multiplié par le ratio de 1,0297 (soit 110,18% du capital initial).** Le Taux de Rendement Annuel Brut⁽²⁾ est alors égal à 10,18%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ de 9,08%, contre un Taux de Rendement Annuel Brut⁽²⁾ de 7,00% avant application du ratio du taux de change, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ de 5,93%. **Dans ce cas, la valeur totale de remboursement est augmentée en raison de la dépréciation de l'Euro face à l'USD dans cet exemple.**

NIVEAU BAISSIER À LA 1^{ÈRE} DATE DE CONSTATATION ANNUELLE



Évolution du taux de change EUR USD

À la date de constatation initiale	À la 1 ^{ère} date de constatation annuelle	Ratio du taux de change
1,04	1,01	1,0297

*Le taux de change EUR USD est observé à la date de constatation initiale et à la date de constatation correspondante au remboursement anticipé automatique ou final. Le montant effectivement versé sera ajusté en fonction de l'évolution de ce taux de change, pouvant entraîner une réduction ou augmentation du montant remboursé.

⁽¹⁾ Ce montant est sujet à l'évolution du taux de change comme décrit plus loin dans le document.

⁽²⁾ Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, de retraite ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau du taux USD SOFR CMS 10 ans, du taux de change EUR USD, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

⁽³⁾ Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

PRÉSENTATION DU SOUS-JACENT

ZOOM SUR LE TAUX USD SOFR CMS 10 ANS

Le taux CMS (Constant Maturity Swap ou en français, swap de maturité constante) est un taux de référence des marchés financiers utilisé pour des opérations d'échange de taux fixe contre taux variable (appelées swap de taux d'intérêts) pour une durée déterminée et constante dans le temps. Par exemple, le taux USD SOFR CMS 10 ans représente le taux de référence pour les opérations d'échange de taux fixe contre taux variable en USD pour une durée exacte de 10 ans.

À l'inverse le taux d'intérêt d'une obligation d'une date d'échéance de 10 ans aura une durée égale à 10 ans uniquement au moment de son émission. Par conséquent, contrairement à un taux USD SOFR CMS 10 ans qui a une durée constante de 10 ans, la durée du taux d'intérêt de cette obligation diminuera tous les jours du fait du raccourcissement quotidien de la durée de l'obligation.

Pour de plus amples informations sur le taux USD SOFR CMS 10 ans, veuillez consulter le lien suivant :

<https://sgi.sgmarkets.com/fr/index-details/TICKER:EUAMDB10>

NIVEAUX HISTORIQUES DU TAUX USD SOFR CMS 10 ANS



Source : Bloomberg, au 15/04/2025

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Société Générale et l'Émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

PRÉSENTATION DU TAUX DE CHANGE EUR USD

ZOOM SUR LE TAUX DE CHANGE EUR USD

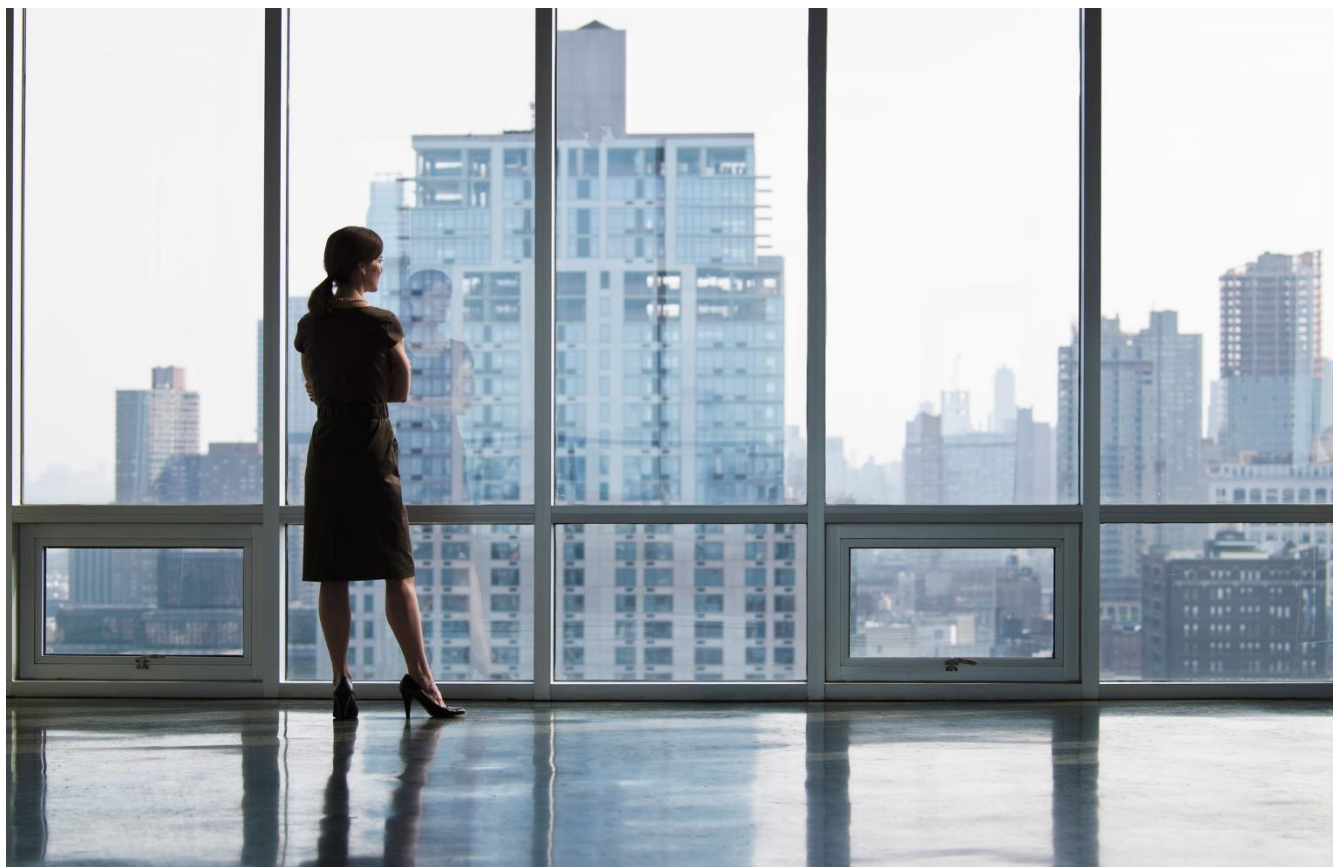
Le taux de change EUR USD est l'un des plus importants du marché des changes. Il indique combien de dollars américains sont nécessaires pour acheter un euro à un instant donné.

Par exemple, si le taux de change EUR USD est de 1,05, cela signifie qu'un euro est échangé à 1,05 dollar américain. Autrement dit, pour obtenir un euro, il faut déboursier 1,05 dollar américain.

Ce taux de change est soumis à des fluctuations constantes en raison de nombreux facteurs, notamment les politiques monétaires de la Banque Centrale Européenne (BCE) et de la Réserve Fédérale Américaine (RFA), la santé économique des deux régions, les taux d'intérêt, l'inflation, la stabilité politique, et d'autres indicateurs économiques.

Le produit « Lucya Taux US Juillet 2025 » est exposé au risque de change. Les éventuels gains peuvent être réduits ou augmentés en fonction des fluctuations du taux de change EUR USD.

Pour de plus amples informations sur le taux de change EUR USD, veuillez consulter le lien suivant :
<https://www.boursorama.com/bourse/devises/taux-de-change-euro-dollar-EUR-USD/>



LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Société Générale et l'Émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

Type	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et une garantie du capital à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé automatique (hors défaut de paiement et/ou de faillite et/ou de mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant).
Émetteur	SG Issuer (filiale à 100% de Société Générale Luxembourg S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale), véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois.
Garant de la formule et des sommes dues	Société Générale (Notations : Moody's A1, Standard & Poor's A). Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 17/04/2025, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.
Devise	EUR
Code ISIN	FR001400Z5Q9
Sous-jacent	Taux USD SOFR CMS 10 ans (tel qu'observé à 11h du matin, heure de New York sur la page Bloomberg – USISS010 Index).
Éligibilité	Compte titres et unité de compte d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (Plan d'Épargne Retraite Individuel – « PERIn »).
Offre au Public	France
Garantie du capital	Garantie du capital à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé automatique (hors défaut de paiement et/ou de faillite et/ou de mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant).
Prix d'émission	100% de la Valeur nominale
Montant Nominal Total	99 000 000 EUR
Période de commercialisation	Du 27/05/2025 au 28/07/2025. Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 28/07/2025. La période de commercialisation peut être différente dans le cadre d'une souscription dans un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite.
Valeur nominale	1 000 EUR
Montant minimum d'investissement	1 000 EUR. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite, ce minimum d'investissement ne s'applique pas.
Date d'émission	28/07/2025
Date d'échéance	28/07/2037
Date de constatation initiale du taux de change EUR USD	28/07/2025 à 10h du matin, heure de New York sur la page Bloomberg – BFIX.
Dates de constatation annuelle	21/07/2026 ; 21/07/2027 ; 21/07/2028 ; 23/07/2029 ; 22/07/2030 ; 21/07/2031 ; 21/07/2032 ; 21/07/2033 ; 21/07/2034 ; 23/07/2035 ; 21/07/2036 ; 21/07/2037 (finale) - Le taux USD SOFR CMS 10 ans à 11h du matin, heure de New York sur la page Bloomberg – USISS010 Index. - Le taux de change EUR USD est observé à 10h du matin, heure de New York sur la page Bloomberg – BFIX.
Date de paiement des coupons conditionnels	Soit à la date de remboursement anticipé automatique, soit à la date d'échéance selon les cas.
Dates de remboursement anticipé automatique	28/07/2026 ; 28/07/2027 ; 28/07/2028 ; 30/07/2029 ; 29/07/2030 ; 28/07/2031 ; 28/07/2032 ; 28/07/2033 ; 28/07/2034 ; 30/07/2035 ; 28/07/2036
Marché secondaire	Dans des conditions normales de marché, Société Générale ou une entité de son groupe assure un marché secondaire quotidien pendant toute la durée de vie du produit en proposant des prix achat/vente exprimés en pourcentage de la valeur nominale, et la différence entre les prix achat/vente (la fourchette) n'excédera pas 1% de cette valeur nominale.
Commission de distribution	Société Générale paiera au distributeur une rémunération annuelle maximum (calculée sur la base de la durée de vie maximale des Titres) égale à 1,5% du montant des Titres effectivement distribués. Cette rémunération est incluse dans le prix d'achat.
Cotation	Bourse de Luxembourg
Agent de calcul	Société Générale, ce qui peut être source de conflit d'intérêts.
Publication de la valorisation des Titres	Sixtelekurs, REUTERS. Cours publié au moins une fois par jour et tenu à la disposition du public en permanence.
Double valorisation	En plus de celle produite par Société Générale, une valorisation du titre de créance sera assurée, tous les quinze jours à compter du 28/07/2025 par une société de service indépendante financièrement de Société Générale, Finalyse.

INFORMATIONS IMPORTANTES

FACTEURS DE RISQUE

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. **Le produit est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.** Société Générale recommande aux investisseurs de lire attentivement la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du produit. Compte tenu des tensions géopolitiques actuelles, y compris l'invasion de l'Ukraine par la Russie, l'évolution future des marchés financiers est très incertaine. Dans ces circonstances, les investisseurs devraient analyser en profondeur les risques et les bénéfices potentiels de leurs décisions d'investissement, en tenant compte de ce contexte particulier. Les facteurs de risque sont notamment :

Risque de crédit : Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Société Générale en tant que garant de l'émetteur. En conséquence, l'insolvabilité du garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque de marché : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité : Ce produit comporte un risque de liquidité matériellement pertinent. Certaines circonstances de marché exceptionnelles peuvent avoir un effet négatif sur la liquidité du produit. Il se peut que l'investisseur ne soit pas en mesure de vendre facilement le produit ou qu'il doive le vendre à un prix qui impacte de manière significative le montant qu'il lui rapporte. Cela peut entraîner une perte partielle ou totale du montant investi.

Remarque sur la valorisation du produit en cours de vie : Ce produit comporte une protection totale du capital. Cette protection ne vaut qu'à la date d'échéance. La valeur du produit peut, pendant la durée de vie de ce dernier, être inférieure au montant de la protection du capital. En conséquence, l'investisseur peut perdre tout ou partie du montant investi si le produit est vendu avant la date d'échéance.

Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'émetteur/du Garant : Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renfoulement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'émetteur/du Garant, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

Risque de taux de change : Les gains éventuels peuvent être réduits ou augmentés en fonction des fluctuations des taux de change.

DISPONIBILITÉ DU PROSPECTUS

Le produit décrit dans le présent document fait l'objet d'une documentation juridique composée des Conditions Définitives d'Émission en date du 23/05/2025, se rattachant au prospectus de base en date du 12 juin 2024, approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, régulateur du Luxembourg, ainsi que de ses Suppléments, et formant ensemble un prospectus conforme au Règlement (UE) 2017/1129. Ce document a été communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général. En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique, cette dernière prévaudra. Ce prospectus de base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la Commission de Surveillance du Secteur Financier et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. L'approbation du prospectus par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Le prospectus de base, les suppléments à ce prospectus de base, les Conditions Définitives d'Émission et le résumé du prospectus de base en langue locale, sont disponibles sur le site « <https://prospectus.socgen.com/> » et/ou sur le site de la Bourse de Luxembourg (<https://www.luxse.com/>) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Société Générale à l'adresse 17 Cours Valmy, 92800 - Puteaux sur simple demande. Le prospectus de base est disponible à l'adresse « https://prospectus.socgen.com/program_search/SG-SGLS_Programme%20d_Emission%20de%20titres%20de%20creance_12.06.2024 ». Les Conditions Définitives d'Émission sont disponibles à l'adresse « http://prospectus.socgen.com/legaldoc_search/FT/FR001400Z5Q9 ». Il est recommandé aux investisseurs potentiels de lire le prospectus avant de prendre une décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les valeurs mobilières. Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du produit et aux Conditions Définitives d'Émission avant tout investissement dans le produit. Le prospectus de base devrait être renouvelé au plus tard le 13/06/2025. La date exacte de ce nouveau prospectus de base n'est pas connue au jour de la rédaction de cet avertissement et dépendra du visa délivré par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Les investisseurs sont donc également invités à se reporter à la section facteurs de risque et informations sur l'émetteur et le garant du nouveau prospectus de base dès que ce dernier sera publié sur le site prospectus.socgen.com.

Restrictions générales de vente : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit.

Information sur les commissions, rémunérations payées à des tiers ou perçues de tiers : Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Société Générale et/ou l'émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

Caractère promotionnel de ce document : Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.

Garantie par Société Générale de la formule et des sommes dues : Le produit bénéficie d'une garantie de Société Générale (ci-dessous le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre du produit est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès de Société Générale sur simple demande. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.

Performances sur la base de performances brutes : Les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur.

Données de marché : Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du produit : Seule Société Générale s'est engagée à assurer un marché secondaire sur le produit. Société Générale s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de débouquement de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.

Événements exceptionnels affectant le(s) sous-jacent(s) : Ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée : afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

Restrictions de vente aux États-Unis d'Amérique (Personne ressortissante des États-Unis au sens de la Regulation S, « Regulation S U.S. Person ») : Les Titres n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement en vertu de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières de 1933 (U.S. Securities Act of 1933) et ne pourront être offerts, vendus, nantis ou autrement transférés sauf dans le cadre d'une transaction en dehors des États-Unis (« offshore transaction », tel que définie par la Regulation S) à ou pour le compte d'un Cessionnaire Autorisé. Un « Cessionnaire Autorisé » signifie toute personne qui (a) n'est pas une personne ressortissante des États-Unis tel que défini à la Règle 902(k)(1) de la Regulation S ; (b) qui n'est pas une personne entrant dans la définition d'une « personne ressortissante des États-Unis » pour les besoins du U.S. Commodity Exchange Act (CEA) ou toute règle de l'U.S. Commodity Futures Trading Commission (CFTC Rule), recommandation ou instruction proposée ou émise en vertu du CEA (afin de lever toute ambiguïté, une personne qui n'est pas une « personne Non-ressortissante des États-Unis » (« Non-United States person ») définie au titre de la Règle CFTC 4.7(a)(1)(iv), à l'exclusion, pour les besoins de cette sous-section (D), de l'exception faite au profit des personnes éligibles qualifiées qui ne sont pas des « personnes Non-ressortissantes des États-Unis » (« Non-United States persons »), sera considérée comme une personne ressortissante des États-Unis) et (iii) n'est pas une personne ressortissante des États-Unis pour les besoins des instructions définitives mettant en oeuvre les exigences de rétention du risque de crédit énoncées à la Section 15G de l'U.S. Securities Exchange Act de 1934, tel que modifié (les U.S. Risk Retention Rules) (une Risk Retention U.S. Person). Les Titres ne sont disponibles et ne peuvent être la propriété véritable (be beneficially owned), à tous moments, que de Cessionnaires Autorisés. Lors de l'acquisition d'un Titre, chaque acquéreur sera réputé être tenu aux engagements et aux déclarations contenus dans le prospectus de base.

Agrément : Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé et supervisé par la Banque Centrale Européenne (BCE) et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et soumis à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Lorsque l'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'« Instrument Financier ») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie »), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur. Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Disponibilité du document d'informations clés : La dernière version du document d'informations clés relatif à ce produit peut être consultée et téléchargée à l'adresse <http://kid.sgmmarkets.com>.

Si vous avez une réclamation à formuler, vous pouvez nous contacter en suivant ce lien :

<https://wholesale.banking.societegenerale.com/fr/informations-conformite-reglementation/informations-utiles/reclamation-client/>



SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

17 cours Valmy - 92987 Paris
La Défense Cedex
Siège Social : Société Générale,
29 Boulevard Haussmann,
75009 Paris
Société anonyme au capital de
1 000 395 971,25 euros au 23 septembre 2024
Numéro SIRET : 552 120 222 00013
Numéro APE : 651C
ADEME : FR231725_01YSGB
Société Générale est un établissement de
crédit de droit français agréé par l'ACPR

